



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Métrieologie légale

APPROVAL No N° D'APPROBATION

S.WA-4022

JUL 15 1987

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of the
Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire
du Ministre de Consommation et Corpor-
ations à la demande de:

07
Friden Alcatel
30955 Huntwood Avenue
Hayward, California
USA 94544

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Postal Scale / Balance postale

Friden Alcatel
Hayward, California, USA

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

8512

5 kg x 0.005 kg

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the information submitted; and are typified by the sample(s) submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

REMARQUE: La présente approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

These are fully electronic postage scales with a single weight display. They do not have a dual display as required by SCM1.11. They are used for postage determination and not for direct sales to the public. Postal charges are computed by entering the class of mail and a postal code for type and destination. Postal codes used in determining the charges are contained in PROM's mounted in removable rate packs located on the side of the scale.

Weight is sensed by a 5 kg bending beam load cell which is attached to the base and is protected from over loading by means of adjustable stops. The load receiving element is a skirted platter and is bolted to the load cell.

The display is of the 5x7 dot matrix type and shows modes of operation i.e.; Price, Weight, Zone, Book and Over Weight.

The operator controls consist of a Reset button, Zero button, Class button, PRI/POST, Book Code, Insurance Special Delivery, Register, Enter, and a numeric keypad 0 to 9.

Calibration of this scale is a microprocessor function that is operational after an internal jumper has been enabled and a "support pack" has been inserted in lieu of one of the rate packs.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit de balances postales, entièrement électroniques, à un seul dispositif d'affichage. Elles ne sont pas munies d'un affichage double comme l'exige la directive ministérielle SCM1.11. Les balances visées servent à la détermination des tarifs d'affranchissement et ne sont pas destinées à la vente directe au public. Le calcul des tarifs d'affranchissement se fait en introduisant dans l'appareil la catégorie des envois postaux et le code identifiant le type et la destination. Les codes postaux utilisés pour la détermination des tarifs d'affranchissement sont contenus dans des mémoires PROM fixées sur des disques de données de tarifs amovibles qui sont insérés dans le côté de la balance.

Le poids est capté par une cellule de pesage de flexion de 5 kg qui est fixée au socle de la balance et protégée des surcharges par des butées réglables. L'élément récepteur de charge est un plateau à rebord boulonné à la cellule de pesage.

Le dispositif d'affichage est de type matrice par points 5x7 et indique les modes de fonctionnement comme le prix, le poids, la zone, le tarif pour les livres et la surcharge.

Les commandes de l'opérateur consistent en des touches associées à la remise à l'état initial, à la remise à zéro, aux catégories, au prix/poste, au tarif pour les livres, à l'assurance, aux envois exprès, aux envois recommandés, et à l'introduction des données et en un clavier numérique de 0 à 9.

L'étalonnage de la balance est assuré par le microprocesseur et se produit lorsqu'un cavalier interne est validé et qu'un "bloc de soutien" est introduit au lieu d'un des blocs tarifs.

SUMMARY DESCRIPTION: Continued

Sealing of any one of the screws on the underside of the base is adequate to prevent access to the calibration jumper. The sealing means is exempt from providing ready access to other components or adjustments as per SGM1/11.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is granted accordingly, pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Certification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

Le plombage de toute vis en-dessous du socle convient pour empêcher l'accès au cavalier d'étalonnage. Le dispositif de plombage n'est pas tenu d'assurer un accès facile aux autres composants ou aux dispositifs de réglage conformément à la directive ministérielle SGM1/11.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ont été évalués conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Par conséquent, une approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Ils doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.



W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Jul 15 1987
Chef
Laboratoires de Métrologie légale

